



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00366

Numéro SIREN : 397 526 856

Nom ou dénomination : 29 COURTAGE AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2017 sous le numéro de dépôt 3334

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BREST

## RECEPISSE DE DEPOT

150. rue Ernest HEMINGWAY  
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2  
www.greffe-tc-brest.fr  
Tel : 02 98 43 31 31

LES CONSEILS D'ENTREPRISES  
1 RUE ROSEMONDE GERARD  
KERGARDEC  
29850 GOUESNOU

V/REF :  
N/REF : 94 B 366 / 2017-A-3334

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 19/07/2017, les actes suivants :

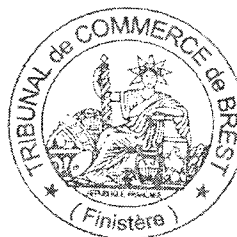
Extrait de décision(s) de l'associé unique en date du 21/06/2017  
- Renouvellement du CAC Titulaire et non renouvellement du CAC suppléant

Concernant la société

29 COURTAGE AUTO  
Société par actions simplifiée  
175 rue de Gouesnou  
Angle boulevard de l'Europe  
29200 Brest

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-3334 le 19/07/2017  
R.C.S. BREST 397 526 856 (94 B 366)

Fait à BREST le 19/07/2017,  
LE GREFFIER



*YCB*  
*B. Bmer*

Dépot N° A3334

Le 19 JUIL. 2017

**29 COURTAGE AUTO**

Société par actions simplifiée au capital de 37.000€ C.S. BREST  
Siège social : 175 rue de Gouesnou  
Angle Boulevard de l'Europe  
29200 BREST  
397.526.856 RCS BREST

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 21 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept et le vingt et un juin, à dix heures quinze,

La société SOFIPEL, Société par actions simplifiée au capital de 2.826.942 €, ayant son siège social 175 rue de Gouesnou - Angle Boulevard de l'Europe, 29200 BREST, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 440.978.062,

Représentée par son Président, Monsieur Marc TREBAOL PELLEAU,

Associée unique de la société 29 COURTAGE AUTO,

---

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

.....  
.....

**II - A pris les décisions suivantes :**

.....  
.....

- *Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,*
- *Principe d'une augmentation du capital social réservée aux salariés de la société en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,*
- *Questions diverses.*

.....  
.....

**QUATRIEME DECISION**

Les mandats de la société KPMG S.A., Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christophe OLIVIER, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente réunion annuelle, l'associée unique décide :

- de renouveler la société KPMG S.A. dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Christophe OLIVIER, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'étant plus nécessaire en présence d'un commissaire aux comptes titulaire ayant la qualité de société pluripersonnelle, conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce.

.....  
.....


**SIXIEME DECISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique et présidente a dressé et signé le présent procès-verbal.

---

Pour copie  
certifiée conforme



A handwritten signature in black ink is written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right. The signature is cursive and appears to be the name of the signatory.